

COMMUNE DE PITRES



Vendredi 6 mars 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU VENDREDI 6 MARS 2020

L'an deux mil vingt et le 6 mars à 20 heures 30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de PITRES, sous la présidence de Monsieur Jean CARRÉ, Maire, dûment convoqués le 27 février 2020.

Présents : Jean CARRE, Maire, Chantale PICARD, Christophe PETIT Adjoints, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Nicolas ROGER, Mickael VIGOR, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, René DREAN, Nadège LEVEE et Abdelkader ECHIKR.

Absents excusés représentés : Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT.

Absents : Véronique GAVELLE, Dominique CAILLE, Céline DEBUIGNY, Stéphanie HOUDMON, Mélissa LORIAUX et Atef AZZI.

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Début de la séance à 20 H 36.

Monsieur le maire demande si le conseil municipal a des remarques à faire sur le compte-rendu de la réunion du 10 février 2020. Aucune remarque, le compte rendu est adopté. Le maire donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) COMMANDE PUBLIQUE : CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE LEBORGNE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX ;
- 2) DOMAINE ET PATRIMOINE : ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN RUE DES JARDINS ENTRE ROMUALD MANSUY ET LA COMMUNE ;
- 3) DOMAINE ET PATRIMOINE : ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN ENTRE HERVE DUVAL ET LA COMMUNE ;
- 4) DOMAINE ET PATRIMOINE : VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN A LIDL ;
- 5) FINANCES : COMPTES DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES ;
- 6) FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES ;
- 7) CULTURE : REGLEMENTS INTERIEURS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR LES USAGERS ET LES ELEVES ;
- 8) DIVERS.

1 - COMMANDE PUBLIQUE : CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE LEBORGNE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose que la commune a souhaité confier une partie de l'entretien des espaces verts communaux à l'entreprise LEBORGNE. Le contrat sera établi pour un an. Le montant annuel des prestations est fixé à 24 900 € HT (29 880 € TTC) par an.

Madame Nadège LEEVE demande quelles prestations sont confiées à l'entreprise LEBORGNE. Monsieur le maire répond qu'elle est chargée de la tonte et de la taille des haies sauf le terrain de la salle des fêtes, le cimetière et les grandes sentes qui restent à la charge de la commune.

Les arbres situés rue Charles de Gaulle sont à la charge de Manoir Industries.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de confier l'entretien d'une partie des espaces verts communaux à l'entreprise LEBORGNE pour un montant de 24 900 € HT ; dit que le contrat sera revu en 2021 et autorise le maire à signer le contrat.

2 - DOMAINE ET PATRIMOINE : ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN RUE DES JARDINS ENTRE ROMUALD MANSUY ET LA COMMUNE

Monsieur le maire indique que dans le cadre du projet de sécurisation du carrefour de la rue des Jardins et du chemin rural, il convient de procéder à un échange de parcelles entre la commune et Monsieur Romuald MANSUY :

- Lot cédé à Monsieur MANSUY : 42 m² (Parcelle B 522)
- Lot cédé à la commune : 60 m² (Parcelle B 523)

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité accepte l'échange ci-dessus ; dit que cette cession ne donne pas lieu à paiement et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

3 - DOMAINE ET PATRIMOINE : ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN ENTRE HERVE DUVAL ET LA COMMUNE

Monsieur le maire expose que pour pouvoir entretenir et envisager un chemin de promenade le long de l'Andelle, il serait souhaitable de proposer un échange de terrain à Monsieur Hervé DUVAL entre une partie de son terrain et un terrain communal rue de l'Eglise.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision à une date ultérieure.

4 - DOMAINE ET PATRIMOINE : VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN A LIDL (Annule et remplace la délibération n° 2020-01)

Monsieur le maire expose que la Société LIDL nous a adressé le nouveau plan envisagé pour l'accès de leur futur magasin.

Cet accès d'une surface d'environ 330 m² empiète sur les parcelles ZC 82 - 83 et 69 appartenant à la commune.

Il faudrait céder cette emprise au LIDL en échange de quoi LIDL s'engage à paysager les abords de la rue de la Salle depuis le rond-point jusqu'à la future entrée du parking du magasin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de céder une partie des parcelles ZC 82 - 83 et 69 d'une surface d'environ 330 m² moyennant le prix de 1 € dont le vendeur dispensera l'acquéreur de payer ;
- **DIT** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de LIDL ;
- **PREND ACTE** de l'engagement de LIDL de paysager les abords de la rue de la Salle depuis le rond-point jusqu'à la future entrée du magasin ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 - FINANCES : COMPTES DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Monsieur Alain HEROUX présente les comptes de gestion du budget de la commune et des budgets annexes du CCAS, du cimetière et du lotissement des AUBEPINES. Il indique que les comptes de gestion sont établis par le receveur municipal de VAL DE REUIL.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion dressés par le receveur municipal.

6 - FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Monsieur le maire donne lecture des comptes administratifs du budget de la commune et des budgets annexes du CCAS, du cimetière et du lotissement des AUBEPINES. Il indique que les comptes administratifs sont dressés par le maire et qu'ils peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		143 9445.44	117 941.22		117 941.22	143 945.44
Opérations de l'exercice	2 624 032.59	2 646 320.25	619 781.42	654 628.89	3 243 814.01	3 300 949.14
TOTAUX	2 624 032.59	2 790 265.69	737 722.64	654 628.89	3 361 755.23	3 444 894.58
Résultats de clôture		166 233.10	83 093.75			83 139.35
Restes à réaliser			2 478 350.94	2 471 955.00	2 478 350.94	2 471 955
TOTAUX CUMULES		166 233.10	2 561 444.69	2 471 955.00	2 478 350.94	2 555 094.35
RESULTATS DEFINITIFS		166 233.10	89 489.69			76 743.41

BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		358.99		5 334.61		5 693.60
Opérations de l'exercice	15 065.93	20 742.57			15 065.93	20 742.57
TOTAUX	15 065.93	21 101.56		5 334.61	15 065.93	26 436.17
Résultats de clôture		6 035.63		5 334.61		11 370.24
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 035.63		5 334.61		11 370.24
RESULTATS DEFINITIFS		3 035.63		5 334.61		11 370.24

BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		3 941.45	3 940.80		3 940.80	3 941.45
Opérations de l'exercice	5 566.49	4 003.94	2 378.92	3 940.80	7 945.41	7 944.74
TOTAUX	5 566.49	7 945.39	6 319.72	3 940.80	11 886.21	11 886.19
Résultats de clôture		2 378.90	2 378.92		0.02	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		2 378.90	2 378.92		0.02	
RESULTATS DEFINITIFS		2 378.90	2 378.92		0.02	

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		74 921.59		203 312.27		278 233.86
Opérations de l'exercice	24 699.42	129 576.69	16 243.05	16 872.62	40 942.47	146 449.31
TOTAUX	24 699.42	204 498.28	16 243.05	220 184.89	40 942.47	424 683.17
Résultats de clôture		179 798.86		203 941.84		383 740.70
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		179 798.86		203 941.84		383 740.70
RESULTATS DEFINITIFS		179 798.86		203 941.84		383 740.70

Monsieur le maire est invité à quitter l'assemblée et le conseil municipal procède au vote. Après délibération, les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le maire tient à remercier Monsieur Alain HEROUX pour son sérieux et le travail effectué pour la commune tout au long de cette année ainsi que pour toute la durée des deux mandats depuis 2008.

7 - CULTURE : REGLEMENTS INTERIEURS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR LES USAGERS ET LES ELEVES

Monsieur le maire présente les règlements intérieurs de la bibliothèque municipale pour les usagers et les élèves à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE les règlements intérieurs de la bibliothèque municipale pour les usagers et les élèves, à compter du 1^{er} janvier 2020.

8 - DIVERS

Monsieur le maire explique qu'ENEDIS, qui va s'occuper de déplacer le coffret électrique du restaurant scolaire, demande que la commune fasse une convention de servitude.

Madame Nadège LEVEE demande le coût de cette convention. Monsieur le maire lui explique que c'est déjà prévu dans l'enveloppe des travaux d'extension des écoles et de création d'une médiathèque.

REMERCIEMENTS

Monsieur le maire fait part des remerciements de la famille DELABY pour les condoléances adressées par la commune lors du décès de Monsieur DELABY

TOUR DE TABLE

Monsieur le maire propose d'élaborer le planning des permanences pour les élections municipales du 15 et 22 mars.

→ Monsieur le maire donne des informations concernant les travaux de clôture du terrain de foot qui ont pris du retard à cause de la météo.

→ Madame Evelyne CLASTERE tient à saluer le travail constructif des membres de l'opposition et indique qu'elle a apprécié l'expérience acquise en tant que conseillère municipale sur ce mandat.

Fin de la séance à 22 h 09